



La diaspora dans les discours de Mary Robinson

Hernot Vincent

Pour citer cet article

Hernot Vincent, « La diaspora dans les discours de Mary Robinson », *Cycnos*, vol. 15.2 (Irlande - Exils), 1998, mis en ligne en juillet 2008.

<http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/371>

Lien vers la notice <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/371>
Lien du document <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/cyncnos/371.pdf>

Cycnos, études anglophones

revue électronique éditée sur épi-Revel à Nice

ISSN 1765-3118 ISSN papier 0992-1893

AVERTISSEMENT

Les publications déposées sur la plate-forme épi-revel sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle. Conditions d'utilisation : respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

L'accès aux références bibliographiques, au texte intégral, aux outils de recherche, au feuilletage de l'ensemble des revues est libre, cependant article, recension et autre contribution sont couvertes par le droit d'auteur et sont la propriété de leurs auteurs. Les utilisateurs doivent toujours associer à toute unité documentaire les éléments bibliographiques permettant de l'identifier correctement, notamment toujours faire mention du nom de l'auteur, du titre de l'article, de la revue et du site épi-revel. Ces mentions apparaissent sur la page de garde des documents sauvegardés ou imprimés par les utilisateurs. L'université Côte d'Azur est l'éditeur du portail épi-revel et à ce titre détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation du site. L'exploitation du site à des fins commerciales ou publicitaires est interdite ainsi que toute diffusion massive du contenu ou modification des données sans l'accord des auteurs et de l'équipe d'épi-revel.

La diaspora dans les discours de Mary Robinson

Vincent Hernot

Université de Caen
Vincent Hernot est allocataire de recherche au sein du Groupe de Recherches en Études Irlandaises de l'université de Caen. Il prépare actuellement une thèse sur *le discours politique de Mary Robinson*, qui est présentée, sous forme d'article, dans le numéro 23.1 (printemps 1998) d'*Études Irlandaises*.

Mary Robinson was President of Ireland from 1990 to 1997. During that time, she tried to go on with the work she had done previously as a lawyer, namely to defend human rights, women and minorities. She also tried to reach out to the Irish population around the world, what she and her fellow citizens call the *Diaspora*. We will thus present the main battles Mary Robinson fought during her mandate, before introducing the dichotomy that stems from the unique status of the Irish Constitution, namely the duality between the electoral system and the role of the President. We will then attempt to precisely define the term *diaspora*, and try to find out in which political and social context the President uses it. By doing that, we will go back to the sources, the presidential speeches, and we will see how Mary Robinson handles the Irish emigration, and what personal use she makes of it, either when talking to her fellow citizens, or with people living outside the island.

La présidence

Mary Robinson resta le président d'Irlande de 1990 au 11 septembre 1997, date à laquelle elle prend la fonction de Haut Commissaire aux Droits de l'Homme aux Nations Unies. Durant ces sept années à la tête de l'État irlandais, elle se distingua de multiples manières, apportant de tels changements à la fonction présidentielle, et se démarquant de façon si nette de ses prédécesseurs¹, qu'elle reste encore aujourd'hui² celle qui a révolutionné le poste de président dans son pays.

Ces changements que Mary Robinson apporta prirent différents aspects, et se situèrent tant au niveau relationnel que politique et médiatique³. Durant sa campagne présidentielle de 1990, elle s'était engagée à faire du palais présidentiel — *Aras an Uachtaráin* — un lieu de rencontre pour les représentants de toutes les couches sociales, confessions et minorités⁴. C'est ainsi que Mary Robinson, une fois élue, accueillit des groupes d'homosexuels, des gens du voyage (*travellers*), des femmes d'Irlande du Nord tout autant que des chefs d'Etat et autres dignitaires étrangers. Tout ceci participait de son postulat, autour duquel sa campagne avait été centrée qu'en tant que président elle s'attacherait à être “la voix de ceux qui en sont privés”, “un président pour tous”⁵; par dessus tout, elle serait la représentante de tous les Irlandais à travers le monde. Cette attitude caractéristique de son mandat avait en réalité ses racines dans son passé d'avocate puisque, exerçant de 1969 à 1989 tant au barreau irlandais

¹ Mary Robinson fut la première femme élue à ce poste, venant après six hommes. Le précédent était Patrick Hillery, qui resta président de 1976 à 1990.

² Depuis le 1er novembre 1997, le nouveau président est Mary McAleese, une Irlandaise du Nord et ancien professeur de droit à Queen's University Belfast.

³ Précisons ici qu'il n'est pas question pour nous de hiérarchiser ces termes ; ils se situent sur un même plan, participant d'une triple action, triptyque inhérent à la fonction de présidente.

⁴ Ainsi dans son discours inaugural elle dit : “I want Aras an Uachtaráin to be a place where people can tell diverse stories — in the knowledge that there is someone there to listen”.

⁵ “A voice for the voiceless”, et “a President for all the people”, deux expressions largement reprises par la suite, notamment dans ses discours d'acceptation et d'inauguration.

qu’au niveau international⁶, elle resta toujours attachée à la défense des droits de l’homme, se battant en faveur des exclus, des rejetés, prenant fait et cause pour celles et ceux que la société irlandaise ne voulait pas reconnaître comme ses membres à part entière. Elle fit partie de ce groupe de personnes⁷ qui, dans les années 1970 et plus tard, fit campagne pour le droit au divorce, à l’avortement ou pour la reconnaissance des droits des homosexuels. Devenue présidente de son pays, certains thèmes devinrent récurrents, soit dans ses discours formels, soit dans ses allocutions médiatiques⁸. Si l’on voulait résumer ces thèmes, on pourrait en distinguer grossièrement trois : les femmes, les minorités — quelles qu’elles soient, ethniques, sociales — et la *diaspora*.

Ainsi les femmes, thème assurément le plus cher au cœur de Mary Robinson, qui les exhorte à l’émancipation, qui les veut les égales des hommes, et qui en désire la protection à travers le monde. Son discours d’acceptation de novembre 1990 contenait d’ailleurs une phrase devenue célèbre en Irlande, où, remerciant ceux qui l’avaient élue, elle précisait qu’elle était plus particulièrement reconnaissante envers “the women of Ireland, mná na hÉireann, who instead of rocking the cradle rocked the system, and who came out massively to make their mark on the ballot paper and on a new Ireland”. De la même façon, et l’on pourrait citer mille autres exemples, son discours inaugural commençait ainsi : “Citizens of Ireland, mná na hÉireann agus fir na hÉireann [...]”⁹, et un peu plus loin, elle ajoutait “As a woman, I want women who have felt themselves outside history to be written back into history [...] finding a voice where they found a vision”¹⁰. D’une façon plus générale, il est possible de dire que, tout en ne se réclamant pas d’une quelconque idéologie féministe, et n’appartenant à aucun mouvement de ce genre, Mary Robinson n’a jamais cessé de mettre les femmes au cœur de son combat, politique comme légal¹¹.

Cette récurrence du thème de la femme s’accompagne, nous l’avons dit, d’une attention particulière portée aux minorités. Par minorités nous entendons ceux qui, à un moment donné, sont exclus de la société pour une raison sociale, morale ou légale : les gens du voyage (*travellers*), les homosexuels ou encore les enfants nés hors-mariage, catégories certes disparates mais qui ont en commun d’exister à la périphérie d’une société irlandaise encore extrêmement méfiante dans les années 1970–1980. Tout autant qu’un défi légal à relever, ces groupes minoritaires et rejetés représentaient pour Mary Robinson un exemple typique du manque de tolérance qui sévissait en Irlande, et ailleurs dans le monde, et c’est ce concept de tolérance qui sera le noyau itératif de sa présidence. Ainsi dans le même discours d’inauguration elle dit : “The Ireland I will be representing is a new Ireland, open, tolerant, inclusive.” C’est d’ailleurs ce terme — “inclusif” — qui nous mène à son troisième *leitmotiv*, la *diaspora*. De fait, Mary Robinson a toujours dit qu’elle ne représentait pas seulement les Irlandais vivant dans la République, mais tous ceux qui, partout dans le monde, se réclamaient d’ascendance irlandaise : “Beyond our state there is a vast community of Irish emigrants

⁶ Entre autres activités, elle fut membre du Comité Européen Vedel, de la Commission Internationale des Juristes ou encore d’Euro Avocats. Pour plus de détails, voir D. McQuillan, *Mary Robinson : a President in Progress* (Dublin : Gill and Macmillan, 1993).

⁷ On trouvait ainsi à ses côtés des gens tels que John Horgan, Conor Cruise O’Brien ou Michael D. Higgins.

⁸ Sans vouloir tracer une ligne trop définitive entre les diverses occasions d’expression de Mary Robinson, on distinguera cependant ce qui est écrit, et *a priori* très travaillé, de ce qui est improvisé à partir de notes dans des occasions plus informelles.

⁹ “Citoyens d’Irlande, femmes et hommes d’Irlande”.

¹⁰ Ceci étant une citation empruntée à Eavan Boland, précision apportée par Mary Robinson elle-même. Voir le discours inaugural du 3 décembre 1990.

¹¹ Ainsi dès 1971, Mary Robinson, en compagnie de J. Horgan et T. West, introduisait au Sénat un projet de loi visant à autoriser l’importation et la vente de contraceptifs, projet qui sera défait, puis réintroduit en 1973 et défait à nouveau. Voir J. Horgan, *Mary Robinson, an Independent Voice* (Dublin : the O’Brien Press, 1997), ainsi que E. O'Reilly, *Masterminds of the Right* (Dublin : Attic Press, 1993), p. 15–33.

extending not only across our neighbouring island [...] but also throughout the continents of North America, Australia and of course Europe itself. I will be proud to represent them”¹².

C'est ainsi que son chiffre de soixante-dix millions d'Irlandais à travers le monde sera régulièrement avancé, afin d'étayer sa thèse que l'Irlande est plus qu'un pays, que c'est un peuple en *diaspora*. La notion d'irlandicité s'étend bien au-delà des frontières, et rassemble celles et ceux qui, de par leurs origines et même, nous le verrons, de par leurs actions, se sentent et se veulent Irlandais.

Cependant, cette récurrence de thèmes dans les discours de Mary Robinson appelle quelques remarques sur la notion même de président en Irlande, sur les pouvoirs dévolus à l'office et sur la représentation du chef de l'État.

Le peuple et le président

Il est bien connu que les pouvoirs du président irlandais sont extrêmement restreints, confinant la fonction présidentielle dans un rôle essentiellement honorifique. La Constitution fait précisément référence à ce que peut et ne peut pas faire, et dans le cas qui nous intéresse plus particulièrement, ce que peut et ne peut pas dire, le président. Ainsi l'article 12, paragraphe 9, stipule que “le président ne peut quitter l'État tant qu'il est en fonctions qu'avec le consentement du gouvernement”¹³, et l'article 13, paragraphes 7, 2 et 3, précise lui que “après consultation du Conseil d'Etat, le président peut adresser un message à la nation à tout instant sur les sujets [...] d'importance nationale ou publique, mais quel toutefois, chaque message ou adresse de ce genre doit avoir reçu l'approbation du gouvernement”¹⁴.

De tout ceci ressort que les mouvements comme les paroles du président sont contrôlés, soumis à la décision du gouvernement, et donc du premier ministre (*Taoiseach*). Cela signifie par ailleurs deux choses : les relations premier ministre / président sont plus importantes que ne le laisserait penser la vision habituelle que l'on a du poste présidentiel. Ceci fut illustré en 1991 par le refus de Charles Haughey, alors *Taoiseach* et aux relations très tendues avec Mary Robinson, d'accorder à cette dernière le droit de prononcer le discours très apprécié de la conférence Dimbleby sur la BBC, décision qui ne fut jamais réellement justifiée. Le deuxième point est que, de par ce droit de regard sur les agissements du président, le gouvernement a un intérêt certain dans les visites à l'étranger que celui-ci peut faire. Fergus Finlay résume ainsi la situation qu'il connaît dans le gouvernement *Fianna Fáil-Labour* de 1992 à 1994 :

there would be a program of visits that the Department of Foreign Affairs would be anxious for the President to undertake, and there would be a degree of coordination, for example she's going to the US, she's going to visit the White House and get involved in various political activities, but she's also going to visit plants that we hope would invest in Ireland¹⁵.

Et il ajoute ensuite : “if the President was in the States for ten days, she would have one function that was directly related to economic interests, and that would be fitted in her program”. Cette dernière phrase faisant référence, de manière diplomatique, aux membres concernés du gouvernement, Fergus Finlay conclut :

Of course in the end of the day, every visit from the President has an impact on Ireland's economic interests. It might be ostensibly a hundred per cent cultural visit, and nothing might come out of it, but then maybe a cultural agreement or something might take place.

¹² Discours d'inauguration, 3 décembre 1990.

¹³ “Constitution de la République d'Irlande” dans *Les constitutions de l'Europe des douze*, éd. par H. Oberdorff, trad. par P. Brennan (Paris : La Documentation française, 1994).

¹⁴ *Idem*.

¹⁵ Entrevue réalisée à Dublin le 15 janvier 1998 avec Fergus Finlay, conseiller personnel de Dick Spring quand il était *Tanaiste*, membre de l'équipe de Mary Robinson pendant sa campagne présidentielle, et personnage très influent du parti travailliste.

Ces précisions constitutionnelles ont un intérêt supplémentaire car elles posent alors le problème du locuteur réel dans les discours de Mary Robinson, à savoir : qui parle à l'étranger, ou même en Irlande ? L'énonciateur, le président donc, est-il celui qui représente, ou celui qui parle en son nom propre ? En d'autres termes, et même si Finlay n'estime qu'à dix ou vingt le pourcentage de demandes semi-officielles ainsi faites au chef de l'État pendant ses visites à l'étranger, qui est ainsi représenté par le discours : son locuteur, ou son origine — et donc le gouvernement ? Un troisième problème découle alors de tout cela, celui de la légitimité du locuteur, ou plus largement, celui de la légitimité du président en Irlande.

Le président irlandais a cette particularité, unique en Europe de l'Ouest, d'être élu au suffrage universel à un poste presque entièrement honorifique. Le peuple lui donne un mandat de sept ans, l'investit d'un pouvoir dont la constitution le prive. Tant en France qu'au Portugal, où le système de suffrage est le même qu'en Irlande, le président a des pouvoirs plus importants¹⁶. Dans les autres pays, si les présidents ont un rôle parfois similaire à celui du chef de l'État irlandais, ils sont eux élus par le parlement, comme en République Tchèque, en Allemagne ou en Italie. S'il apparaît, dans les sondages comme dans les travaux politiques¹⁷, que la majorité des Irlandais préfère voir son président rester au-dessus des partis — *above politics* — il n'en reste pas moins que la représentation n'est pas la légitimation : le président est bien censé représenter le peuple, celui-ci l'ayant élu à cette fin, mais dans quelle mesure le bénéficiaire d'une telle élection peut-il être considéré comme servant légitimement les intérêts de ceux qui l'ont élu ? Autrement dit, et puisque l'implication ponctuelle du gouvernement dans les agissements et les propos du président ne peut être niée, comment concilier la représentation du peuple avec les exigences et les attentes réelles de ce dernier ? Cette question, qui peut sembler triviale, prend tout son sens avec un président tel que Mary Robinson, celle-ci ayant résolument exploré les limites de son rôle, et ayant toujours essayé de les repousser. Comme le dit Finlay : “no president prior to Mary Robinson made even the slightest effort to even approach the boundary of the constitution”. Or ce qu'elle fit participait justement de ce désir de repousser le plus loin possible ces limites, et comme le résume Dick Spring : “[Mary Robinson] changed the whole presidency in very fundamental ways”¹⁸.

Tout ceci ne semble donc pas toujours compatible avec le rôle présidentiel tel qu'il est décrit par les textes, et tel qu'il est envisagé par les politiques. Il nous faut cependant préciser que ces interventions gouvernementales dans l'action présidentielle ne sont que ponctuelles, et qu'en aucun cas il ne faudrait les considérer comme pratiques courantes et habituelles. Il n'en reste pas moins qu'elles posent véritablement le problème de la légitimité du président, mis en demeure par son peuple de le représenter, et donc de le soutenir, et dans l'incapacité généralement d'accomplir ces vœux. Ce qui en découle, presque naturellement, c'est la *quasi* obligation pour le président de mener son propre combat, d'apporter ses propres idées, sans toujours devoir, ou pouvoir, en référer à ceux qui l'ont élu. Tout ceci a son importance du point de vue de la *diaspora* car cette notion, que nous allons essayer de définir avec le plus de rigueur possible, tient un rôle de tout premier plan dans la psyché irlandaise, ainsi que dans celle de Mary Robinson.

La diaspora ; les diasporas ?

La notion de *diaspora* étant le plus souvent associée au peuple juif, elle semble pour beaucoup ne pas avoir existé avant l'exil forcé de ce peuple, en 586 av. J-C. Or le terme

¹⁶ Pour la France, nous comparons les textes en vigueur, et donc celui de la Cinquième République, sans nous préoccuper de la cohabitation, phénomène qui, s'il semble devenir assez courant, reste toutefois minoritaire dans l'histoire de cette république.

¹⁷ Voir notamment le *Report of the Constitution Review Group* (Dublin : Stationery Office, 1996), p 25–34.

¹⁸ Entrevue (Dublin, 15 janvier 1998) avec Dick Spring, ancien chef du Parti travailliste, ancien Premier ministre suppléant (*tanaiste*) de A. Reynolds et J. Bruton, et ancien ministre des Affaires étrangères.

apparaît déjà au vème siècle av. J-C sous la plume de Thucydide¹⁹, puis sera repris, en Hébreu, dans le “Deutéronome”. Mais si pour ce dernier texte il caractérise l’exil des Juifs après la destruction du temple de Babylone, pour Thucydide il signifiait “l’exil des populations d’Egine [...]. Puis le terme est utilisé au sens de dispersion, mais non forcée, afin de désigner les communautés chrétiennes, éparses dans l’empire romain avant que celui-ci n’adopte le christianisme comme religion d’Etat”²⁰. Maintenant, le terme — mot grec signifiant “dispersion” — signifie certes la dispersion d’un peuple mais également son établissement loin de sa terre, et l’endroit où ce peuple vit. On le voit, le terme est loin de s’appliquer seulement aux populations juives. Cependant, si celles-ci sont maintenant reconnues comme ayant été, ou étant, en *diaspora*, le problème est différent avec d’autres peuples, à qui l’on accorde, ou pas, cette dénomination. Les Irlandais sont-ils une *diaspora*? Les Allemands, qui ont colonisé — au sens d’établir une colonie à l’intérieur d’un État — de nombreux pays, tout comme les Néerlandais ou les Anglais, sont-ils une *diaspora*? Les Italiens et autres Polonais qui s’installèrent en France au début du siècle sont-ils en *diaspora*? Les exemples abondent de peuples qui émigrèrent, parfois massivement, mais que l’on ne considère pas comme étant des peuples en *diaspora*. Afin de dégager un semblant de théorie, il semble qu’il nous faille examiner quatre critères, suivant en cela Chaliand et Rageau. Ces deux auteurs essaient en effet de ramener la *diaspora* à quatre critères²¹ qui, selon eux, la définiraient, et grâce auxquels il serait possible de faire le *distinguo* entre les différentes formes que peut prendre l’émigration, l’exil, ou, étymologiquement, la dispersion d’un peuple. Ces critères, d’une certaine façon, fondent la notion même de *diaspora*, en cela qu’ils établissent une base théorique, historique et socio-politique sur laquelle on pourra décider si le mouvement d’un certain nombre de personnes résulte en fait en une véritable *diaspora*, ou si cela ne resta qu’une migration limitée et peu dommageable.

Tout d’abord, il faut “un désastre, souvent de nature politique, provoquant la dispersion collective et forcée d’un groupe religieux et/ou ethnique”²². Ce critère, s’il s’applique bien évidemment au peuple juif, ne vaut pas pour bien d’autres populations, notamment les Tsiganes. Quant aux Irlandais, se pose la question qui reviendra tant que nous essaierons de nommer l’exode : ces départs massifs de l’île, qui pour une grande part trouvent leur origine dans la Grande Famine, furent-ils une dispersion — une *diaspora* — ou une migration? La dispersion implique par essence une repopulation globale, une sorte de colonisation mondiale, un éclatement qui toucherait toutes les parties du monde. Or force est de constater que les Irlandais se sont dirigés, dans leur très grande majorité, et ce pour plusieurs raisons dont certaines linguistiques, vers deux ou trois pays seulement. Comme le signalent Chaliand et Rageau :

Comparable en chiffres absolus, la dispersion des communautés chinoises et indiennes, parties à la même époque et pour des raisons similaires [à celles des Irlandais], est autrement plus importante sur le plan de l’aire géographique puisqu’elle recouvre les cinq continents²³.

Le deuxième fait important caractérisant une *diaspora* est le rôle de la mémoire collective, grâce à laquelle se transmettent l’origine de la dispersion et l’héritage culturel du peuple. Les exemples abondent de sociétés ayant transmis, oralement ou par écrit, les causes de la fuite d’une terre vers d’autres. Ce critère se couple à un autre, qui est la volonté de transmettre cet héritage, en d’autres termes, la volonté d’un peuple de “durer en tant que groupe minoritaire

¹⁹ Dans son ouvrage *La guerre du Péloponnèse*, II, 27 ; voir G. Chaliand et J.-P. Rageau, *L’atlas des diasporas* (Paris : Jacob, 1991), p. 11.

²⁰ Chaliand et Rageau, *Op. Cit.*, p. 11.

²¹ Les deux auteurs précisent bien que “ces critères constituent par la combinaison de l’ensemble ou d’une partie d’entre eux la spécificité du fait diasporique”, Chaliand et Rageau, *op. cit.*, p. 12.

²² *Idem*, p. 12.

²³ *Idem*, p. 13.

en transmettant un héritage”²⁴. Le facteur religieux est là plus ou moins important : les Juifs sont intégrés mais non assimilés de par leur religion qu’ils tiennent le plus souvent à conserver, alors que les Tsiganes s’adaptent généralement à la religion du pays où ils s’installent tout en gardant une identité culturelle propre qui les rassemble. Il n’est donc là pas réellement question d’intégration ni d’assimilation : on sait combien le mode de vie des Tsiganes les conduit souvent à l’écart des populations du pays dans lequel ils s’installent, et combien ils en souffrent, étant généralement rejetés, méprisés voire chassés.

Enfin, et peut-être surtout, intervient le quatrième facteur, qui est celui du temps : un groupe pourra avoir satisfait aux critères ci-dessus pour tout ou partie, mais s’il a, au fil du temps, progressivement perdu ce qui faisait sa spécificité, son identité, il aura alors été non plus intégré à la société, mais bien assimilé par elle. Ainsi des Italiens ou Polonais en France, évoqués plus haut, qui — et là il faudrait bien sûr séparer la volonté de l’évolution naturelle, ou encore d’une force imposée — ont été intégrés par la France, qui se sont fondus dans une société qui était certes très proche de la leur, tant par la religion que par les mœurs en général, mais qui n’était quand même pas la leur. Chaliand et Rageau précisent ainsi que “le désir de durer en tant que groupe exilé ou transplanté et dispersé se réalise à travers un réseau d’associations et de communication. Assurant dynamisme et fluidité, le réseau est à la fois local et transétatique”²⁵.

Tous ces critères, on le voit, n’ont pas pour but de juger telle communauté comme étant en *diaspora* et telle autre comme étant simplement en migration. Ils donnent des éléments qui, appliqués au cas par cas, peuvent expliquer si, par exemple pour les Irlandais, une population constitue une *diaspora* à part entière, et surtout si la population ainsi étudiée se retrouve dans certains de ces traits. En réalité, ce qui semble émerger de tous ces critères pourrait se résumer à deux notions : celle de peuple, et celle d’intégration. Le peuple, d’abord, parce que la définition de la *diaspora* est une définition transétatique, et même transcontinentale, et qu’elle ne peut que se heurter à une définition étriquée du peuple en tant qu’habitants d’un même État. Si le peuple français est vu comme fait de ceux qui habitent l’État français, le peuple juif est lui vu comme celui qui réside en Israël comme en Angleterre, en Russie comme en Inde. L’intégration ensuite, parce que la *diaspora* se doit quasiment de s’intégrer, sous peine de s’opposer, et c’est là même que repose la dialectique diasporique : rester une communauté différente, c’est le désirer, c’est se battre pour cela, et c’est par conséquent tout faire pour affirmer sa différence sans pour autant l’opposer à ceux qui l’accueillent, sous peine d’être combattu, battu, et de disparaître. L’exemple des Irlandais aux États-Unis est ainsi assez frappant : ils restent un groupe de pression très puissant, organisent ce qui est peut-être la plus grande manifestation dite culturelle dans ce pays — la fête de la Saint-Patrick — et occupent des postes parmi les plus élevés dans tous les domaines. Si l’on peut parfois rire de ces Irlando-américains à la recherche de leurs racines, il n’en reste pas moins qu’ils constituent une communauté à part, fière d’un héritage évidemment de plus en plus lointain et dilué, tout en étant parfaitement intégrés ; intégrés, mais non assimilés : ils existent en tant qu’Irlandais. Or dans leur cas, il faut souligner, car on ne peut y échapper, que toujours exil a été synonyme de fléau, de perte. On relira avec intérêt ce que certains ont écrit sur la question juive à travers le monde, et qui est souvent applicable aux autres populations touchées par la *diaspora*. Ainsi R. Marienstras :

Il me suffit que le groupe [en *diaspora*] existe, qu’il travaille à se maintenir, à se renouveler, à recréer son identité, et qu’il ne le fasse pas exclusivement en parasite. Une minorité ethnique, culturelle ou religieuse doit pouvoir se donner l’organisation qu’elle souhaite dans les limites de ce qui est politiquement possible²⁶.

²⁴ *Idem*, p. 15.

²⁵ Chaliand et Rageau, *op. cit.*, p. 16.

²⁶ R. Marienstras, *Être un peuple en diaspora* (Paris : François Maspero, 1975), p. 61.

Ceci se rapporte donc à la notion d'intégration ainsi qu'à celle de peuple, mais Marienstras affine sa définition de la *diaspora*, en essayant tout d'abord de replacer une population diasporique dans un contexte plus étatique et culturel :

Les sionistes et les Juifs religieux interprètent le fait diasporique comme une situation pathologique ou anormale. Ils sont à l'unisson de la pensée majoritaire sur les Juifs, qui condamne la double allégeance ou la double fidélité²⁷. [...] Or la diaspora juive est exemplaire en ceci qu'elle administre la preuve [...] que des communautés non étatiques peuvent survivre et perpétuer leur univers symbolique [...]. Le milieu d'origine d'un grand nombre de Juifs diasporiques est précisément celui où ils vivent²⁸.

On voit combien tout cela est applicable aux Irlandais, notamment ceux des États-Unis : la relation qu'ont les Irlandais d'Irlande avec les Irlando-américains, l'univers mythologique qui se perpétue, et le nombre d'arrière-petits-enfants d'Irlandais qui, n'ayant jamais posé le pied sur l'île, se sentent malgré tout des racines là-bas. Mais Marienstras a également des idées sur ce que la *diaspora* peut apporter au pays d'origine, allant alors à l'encontre de la pensée générale sur les dommages qu'elle peut causer : "Imaginer enfin qu'Israël se serait maintenu sans l'aide constante de la diaspora — aide morale, aide politique, aide matérielle — est une vision de l'esprit que les faits démentent"²⁹.

Loin de nous bien sûr le désir d'avancer que l'Irlande, sans sa *diaspora*, se serait effilochée au point de disparaître, ou d'être absorbée. Cependant, il est également vrai que, tant par des aides financières que par des pressions politiques, les Irlandais de la *diaspora* ont bien souvent joué un rôle dans la République, et ce bien avant que B. Clinton n'intervienne en Irlande du Nord. Tout ceci nous amène naturellement à la réalité irlandaise telle qu'elle existe : l'émigration est un phénomène continu, qui ne s'arrêta pas avec la fin de la Grande Famine. Ainsi entre 1850 et 1921, il semble qu'environ 5 200 000 personnes aient quitté l'île en direction, principalement, des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande. Ensuite, de 1982 à 1989, les statistiques officielles montrent qu'à peu près cinq pour cent de la population irlandaise a quitté le pays, ce qui représente peu ou prou 25 000 personnes par an³⁰. Cela signifie donc que l'émigration continue, mais non que celle-ci est en vérité une *diaspora*. Cependant, et dans le cas qui nous intéresse, savoir ou non avec précision si l'exil irlandais est un phénomène de *diaspora* n'est pas ce qui présente le plus d'intérêt ; ce qui est important, c'est que la majeure partie des personnes concernées, et cela signifie les Irlandais, voit en l'émigration une *diaspora*, et parmi elle, le premier des Irlandais, le président.

La *diaspora* dans les discours présidentiels

Si la notion de *diaspora* dans les discours de Mary Robinson est centrale, ce n'est pas tant pour des causes humanitaires — des familles éclatées, les malheurs endurés — que pour l'importance numérique du phénomène, et de ce que cela induit : une dispersion, certes principalement anglo-saxonne, mais qui concerne plusieurs millions de personnes, et partant, de multiples cibles économiques, culturelles et politiques. Parler de la *diaspora* dans ses discours n'est pas pour Mary Robinson chercher à convaincre quiconque du bien — ou mal — fondé du phénomène ; il faut faire en sorte que l'idée même de *diaspora* serve à autre chose que simplement rappeler aux auditeurs l'histoire, les souffrances des familles et le contexte social de cette *diaspora*. C'est pourquoi nous allons nous attacher à regarder

²⁷ Par ces termes, Marienstras fait référence à Israël et au pays d'accueil : une double nationalité, en quelque sorte, donc une double allégeance.

²⁸ *Idem*, p. 82–83.

²⁹ *Idem*, p. 84.

³⁰ Chiffres indiqués dans "The Irish mind abroad : the attitudes and experiences of the Irish diaspora", sondage réalisé sur Internet par une équipe de chercheurs, et publié dans *The Irish Journal of Psychology* (1994). Les chiffres cités sont donnés par le *Central Statistics Office*.

l'environnement lexical du mot *diaspora*, c'est-à-dire le contexte dans lequel Mary Robinson prend soin d'en parler, ce à quoi elle la rattache, ce vers quoi elle tend à associer la notion diasporique. Il s'agit pour elle de créer un environnement social tel que l'image de la *diaspora* puisse ne plus faire peur, et qu'elle puisse être utilisée dans le bon sens, celui d'une énergie positive et créatrice. M. Trugidou remarque que “le discours a pour objet la production d'enjeux politiques, c'est-à-dire la représentation des enjeux sociaux dans le champ politique”³¹.

Si nous ne sommes pas certain que la définition exacte des discours de Mary Robinson soit celle donnée par le mot *politique*, il n'en reste pas moins qu'effectivement elle utilise un médium de choix — le discours — dans une situation idéale — un président en exercice avec une grande popularité — afin d'entrer dans l'arène sociale, celle sur laquelle elle a le plus de chance d'avoir une forte et durable influence.

Un des facteurs qui aide à mieux comprendre l'importance de la notion de *diaspora* dans les discours de Mary Robinson, c'est la répartition de cette notion. On s'aperçoit que celle-ci est à peu près égale, à savoir qu'elle apparaît dans presque tous les discours sous une forme explicite, et dans ceux où le terme lui-même n'apparaît pas, la notion est toujours évoquée, souvent à l'aide de synonymes comme “exil” ou “émigration”³². Si certains discours en sont pleins — discours au Parlement (*Oireachtas*) de 1995, à l'université de Strathclyde en 1996 — d'autres ne comportent que quelques allusions, comme ceux faits à Liverpool en 1991, ou à l'université de Cork en 1995. Les termes réellement récurrents sont, dans l'ordre d'importance numérique, *diaspora*, *exile*, *emigrant* et *emigration*. Un problème qui ne doit pas être oublié est celui de l'histoire en tant que contexte chargé de symboles : si le terme *diaspora* est aujourd'hui largement utilisé — galvaudé serait peut-être le terme adéquat — il n'en reste pas moins chargé historiquement et émotionnellement, attaché qu'il est usuellement au peuple juif et par association aux horreurs subies par celui-ci voilà cinquante ans. Là est peut-être une des explications du nombre relativement faible d'occurrences du terme dans les discours.

Les quatre tendances de la *diaspora*

Sous le thème de la *diaspora*, on peut distinguer deux “catégories”, ou notions récurrentes dans le cadre du discours, comprenant chacune deux parties, ou “sous-catégories”³³. Ces dernières sont la Grande Famine, l'aspect positif de la *diaspora* par rapport aux autres pays, la notion de territorialité, et enfin celle des relations dans le pays. Tout ceci est chapeauté par deux notions : celle du bien — la plus importante et qui, d'une certaine façon, englobe le tout — et celle de territorialité. Nous commencerons par la sous-catégorie de la Famine. En effet, cet événement majeur dans l'histoire du pays est celui communément associé avec la *diaspora*, dont il serait la cause principale voire unique. Mary Robinson n'échappe pas à cette association, disant par exemple : “The other dimension to commemoration of the Famine is that it reminds us of the diversity and range of an Irish diaspora of some 70 million people throughout the world”³⁴. Cette citation pourrait être suivie de beaucoup d'autres, tant Mary Robinson tient à présenter la Famine comme le moment d'émergence de la *diaspora*. Mais elle va plus loin que la plupart, en essayant de renverser l'image habituelle de la *diaspora*, la présentant comme une chance pour les Irlandais, qui doivent ainsi apprendre à utiliser leur malheur passé afin d'aider les autres : “One of the common bonds between us and our

³¹ M. Trugidou, *L'élection présidentielle : discours et enjeux politiques* (Paris : L'Harmattan, 1995), p. 10.

³² La définition exacte de *diaspora* n'étant pas, on l'a vu, la préoccupation première de Mary Robinson, on acceptera ces mots comme synonymes, bien qu'il ne le soient pas *stricto sensu*.

³³ Définitions empruntées à M. Trugidou, *op. cit.*, p. 31.

³⁴ Université de Strathclyde, 1996.

diaspora can be to share this imaginative way of reinterpreting the past [...] to help others who now suffer in a similar way”³⁵. Ou bien encore :

This [emigration] has become, with a certain amount of historic irony, one of the treasures of our society... Our relation with our diaspora is one which can instruct our society in the values of diversity, tolerance and fair-mindedness³⁶.

On le voit nettement, il est temps pour les Irlandais de voir en cette *diaspora* un élément de progrès, d'avance vers les autres, notions chères au cœur de Mary Robinson : tolérance, aide ou inclusion. Ces notions vont alors jouer un rôle assez inattendu, mais qui, dans l'optique de Mary Robinson, s'intègre parfaitement au schéma global : la *diaspora* va se transformer en facteur d'intégration territoriale, de globalisation : “The truest way of cherishing our diaspora is to offer them, at all times, the reality of this island as a place of peace”³⁷. Elle continue alors :

The diaspora can help us realise that Irishness as a concept is not simply territorial. And that Irishness is broad enough to reach out to everyone on the island of Ireland [...] and if we do that generously, the Unionist community, while affirming their Britishness, might find it easier to acknowledge the elements of Irishness within them³⁸.

La *diaspora* appartient désormais à tous : les Irlandais sont un, ce qui place la notion de territoire au second plan, et exhorte les communautés à se retrouver. Cela est certes dans la lignée de ses engagements précédents en faveur de l'Irlande du Nord³⁹, comme dans celle, d'une certaine façon, de son nouveau poste à l'O.N.U. : en atténuant les frontières, on se rapproche et on peut alors s'entraider. On peut cependant se demander si cela ne va pas un peu loin parfois : “But the Irish diaspora also embraces those without Irish roots who supported and helped us [...]”⁴⁰. Enfin Mary Robinson utilise la *diaspora* comme un élément commun entre son pays et ceux qu'elle visite, comme en Nouvelle Zélande :

The links between Ireland and New Zealand are warm, strong and enduring. It is impossible to quantify the Irish contribution to this country [...]. The first governor was an Irishman. Two of his successors could also claim Irish background⁴¹.

Ou en Angleterre : “The Irish have made their home of this city [Liverpool] ; their histories, their families are all witness to the mingling of our people”⁴².

De tout ceci il ressort deux catégories : le bien que l'on peut tirer de l'expérience diasporique, et la notion de territoire qui devrait s'effacer. La première doit permettre de s'entraider, d'aller là où le mal est fait et essayer d'y remédier ; la deuxième, quoique globale et mondiale, est plus destinée aux relations Nord/Sud, République/Ulster. Mary Robinson voit dans la *diaspora* ce qui rassemble les deux communautés, et par conséquent elle essaie de s'en servir comme dénominateur commun qui les rapprocherait. Il est cependant certain que nous ne pouvons faire abstraction de certains paramètres, de quelques questions relatives aux contextes sociaux et pragmatiques.

Dernières interrogations

Il y a d'abord le problème de la différence entre effets et résultats. La parole du locuteur véhicule plusieurs messages à propos de la *diaspora*, et c'est donc l'auditeur qui fera son choix. Le résultat serait ce que l'auditeur déciderait de faire, mais ceci est largement inchiffrable, et sans doute indémontrable. L'effet, c'est l'interprétation donnée au discours par

³⁵ International conference on hunger, 1995.

³⁶ Speech to the City of London, 1993.

³⁷ Discours au parlement (*Oireachtas*), 1995, intitulé *Cherishing the Irish Diaspora*.

³⁸ Université de Strathclyde, 1996.

³⁹ Mary Robinson est allée dix-sept fois en Ulster, et y a serré la main de Gerry Adams en avril 1994.

⁴⁰ Discours à la tribu Choctaw, États-Unis, 1995.

⁴¹ Discours à Wellington, 1993.

⁴² Discours à Liverpool, 1991.

l'auditeur. Si tous s'accordent sur le sens général du terme *diaspora* — exil, émigration massive — le reste des interprétations reste lui sujet aux contextes et surtout à la personnalité de l'auditeur. Ainsi le thème du retour des émigrés, qui surgit parfois dans les discours de Mary Robinson, invocation à la recherche des racines et à l'apport de capitaux, thème difficile car touchant à ce “tourisme familial” souvent raillé par les Irlandais : s'ils peuvent comprendre l'intérêt économique que suscite cet appel aux Irlando-américains, notamment, ils ne peuvent pas toujours l'approuver. Or si l'on se remémore la position ambiguë du président en Irlande, on trouvera là l'antagonisme traité plus haut, à savoir la relation entre légitimité du discours et représentation du peuple. C'est peut-être une explication à avancer pour la relative absence de ce thème du retour dans les discours de Mary Robinson le président, thème qui était pourtant plus présent lors de sa campagne. C'est donc ici qu'intervient la vision des émigrés eux-mêmes, et que l'on pourrait rapprocher de celle de Marienstras vis-à-vis d'Israël : l'Irlande est peut-être la terre d'origine, mais à mesure que les générations s'accumulent, le sentiment d'appartenance se divise ; l'Irlande reste importante, mais finalement symbolique. Les émigrés ne le sont plus, ils ont adopté un nouveau territoire, et ont été adoptés par lui⁴³.

Conclusion

Le discours, on l'a vu, est un support de présentation, mais pas toujours de représentation. Toutefois, Mary Robinson s'en sert, comme tous les locuteurs populaires, pour présenter des enjeux qu'elle tient pour importants. La notion de Trugidou de représentation d'enjeux sociaux dans le champ politique prend là tout son sens : l'enjeu est social, humain et mondial pour Mary Robinson, et il doit s'appuyer sur un acquis social commun. Quoi de mieux, alors, que la *diaspora*, problème qui appartient à cette mémoire collective ? Il devenait évident de l'acclamer à cet autre événement, la Grande Famine, lui aussi part majeure de la psyché irlandaise, que tous connaissent et qui résonne encore. Cependant, Mary Robinson est allée plus loin en essayant de renverser la tendance habituelle, qui plaçait la *diaspora* dans un contexte de malheur, et la dépouillait de ce que d'autres, plus habitués et dans d'autres circonstances, avaient déjà vu : le bien que l'on peut tirer d'une telle dispersion. Ainsi Marienstras, qui voit en la *diaspora* juive un apport décisif pour Israël, et donc Mary Robinson, qui y voit elle un moyen de s'étendre, de s'entendre ; un moyen de casser ce complexe induit par la perte constante d'éléments humains causée par la *diaspora*, de dépasser la cause et l'effet immédiat d'un tel mouvement pour au contraire en profiter, en jouir.

L'autre élément important, ce sont bien sûr les relations avec l'Ulster. Or là se produit un autre phénomène intéressant : les Palestiniens parlent de *diaspora* à leur propos, disant que, même vivant à parfois seulement quelques mètres de ce qu'ils considèrent comme leur pays, n'y pouvant y vivre, n'y étant pas reconnus comme citoyens, ils sont donc eux aussi victimes d'une *diaspora*. Le rapprochement est alors vite fait avec les catholiques d'Ulster : sont-ils victimes d'une *diaspora*, vivant en-dehors des limites étatiques et officielles d'une République qui les représente confessionnellement et historiquement ? À quel pays appartiennent-ils, où veulent-ils vivre, où sont leurs origines ? Personne ne veut quitter l'Irlande du Nord, son territoire, son pays, cependant une partie de la population est coupée de certaines de ses attaches, tout comme une très petite portion de la République est coupée des siennes, situées au Nord. Tout cela forme la matière des discours de Mary Robinson, qui l'utilise afin d'orienter ce dernier dans des directions qu'il prendra toujours pendant ses sept

⁴³ On relira avec intérêt, via Internet, ce sondage fait auprès de 495 émigrés irlandais à travers le monde. Il en ressort qu'étant partis, ils n'ont, pour la plupart, aucune envie de revenir. Il convient cependant de nuancer ce résultat par les situations sociales des interrogés, tous appartenant à une classe sociale au-dessus de la moyenne. Voir *The Irish mind abroad*, 1994, <<http://www.bess.tcd.ie/diaspora.htm>>.

années de mandat : rapprochement, compréhension, inclusion, entraide. La différence, avec la *diaspora*, est la charge que porte ce terme, ce qu'il induit et ce qu'il rappelle à ceux qui l'entendent. Et c'est en le maniant avec précautions que Mary Robinson en tire des notions nouvelles, propres à rassembler son peuple autour d'une autre vision. Comme elle le dit elle-même en décembre 1990 : "May I have the fortune to preside over an Ireland at a time when old wounds can be healed, a time when, in the words of Seamus Heaney, 'hope and history rhyme'"⁴⁴, ayant dit un mois plus tôt : "Look what you did in this election. You made history. As President I hope we will make history together"⁴⁵.

Si l'on ne peut pas encore dire que Mary Robinson a changé l'histoire, on peut en tout cas dire qu'elle aura essayé de redéfinir sa place et son influence dans la mémoire des Irlandais.

⁴⁴ Discours d'inauguration, 3 décembre 1990.

⁴⁵ Discours d'acceptation, 6 novembre 1990.